



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Direction

Cellule SAFER

Affaire suivie par : Sandrine MOUTAULT
Tél. : 02.99.28.22.74
Mél : safer.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

M. Jean-Paul TOUZARD

Président de la Safer

4 ter, rue Luzel

22015 SAINT BRIEUC Cedex

Rennes, le 22 MAI 2024

Objet : Avis du commissaire du gouvernement agriculture sur le PPAS pour l'année 2023

Monsieur le président,

Vous m'avez transmis le bilan 2023 du programme pluriannuel d'activités de la Safer 2022-2028 que vous avez présenté lors de votre conseil d'administration du 2 mai 2024.

Globalement, en 2023, les taux de prise de marché de la Safer, sur le marché total et le marché foncier préemptable en surface, se rapprochent des indicateurs définis dans le PPAS. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi dite « Sampastous » au 1^{er} janvier 2023 a permis à votre société d'intervenir sur le marché du foncier, lors d'opérations sociétaires, au-delà des objectifs quinquennaux : le nombre d'opérations entrant dans cette procédure est notable et a permis de mettre en œuvre des mesures compensatoires au bénéfice de l'installation. La Safer répond donc aux objectifs assignés en lien avec la régulation du foncier.

En ce qui concerne le renouvellement des générations, comme en 2022, la Safer joue pleinement son rôle avec 115 installations dont 66 en faveur des porteurs dit « hors cadre familial ». Dans ces 66 installations, 49 sont en faveur de porteurs non issus du milieu agricole.

La mission d'amélioration de la résilience des exploitations est, elle aussi, remplie qu'il s'agisse de rétrocession en faveur de l'agriculture biologique ou de restructuration parcellaire.

Enfin, les objectifs de la mission transparence des marchés, soutien des politiques publiques en faveur du boisement, sont atteintes.

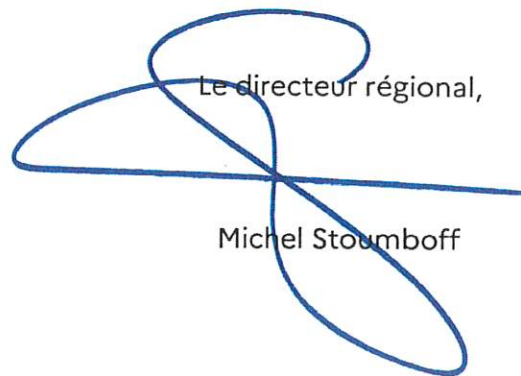
J'émet en conséquence un avis favorable sur le bilan 2023 du PPAS.

Je renouvelle cependant ma demande concernant la mise en place d'un dispositif de suivi des cahiers des charges environnementaux, partagé avec les commissaires du gouvernement, pour présenter vos actions en conseil d'administration et assurer le suivi des conventions établies lors des rétrocessions notamment sur les BVAV. Ce

dispositif doit permettre de suivre plus finement la prise en compte de l'environnement dans les actions menées par la Safer.

Je note avec satisfaction, qu'en réponse à ma remarque sur la possible révision des tarifications, vous avez, cette année, proposé une nouvelle grille à mon approbation. Cette révision est un élément permettant de maintenir la santé économique de votre société. Je constate par ailleurs une diminution d'ouverture de crédit en 2023 et un résultat qui reste positif malgré l'augmentation des charges financières de votre société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le directeur régional,
Michel Stoumboff